

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 823**11 août 2004****SOMMAIRE**

Allufin S.A.H., Luxembourg	39495	Fineq S.A.H., Luxembourg	39475
Astral International Holding S.A., Luxembourg ...	39496	Fininsur Courtage et Conseil S.A., Luxembourg..	39502
ATAO, Advanced Technology Audio Organisa- tion, Luxembourg	39479	Fontika Soparfi S.A., Luxembourg	39481
ATAO, Advanced Technology Audio Organisa- tion, Luxembourg	39480	Fontika Soparfi S.A., Luxembourg	39482
Australian Film Corporation S.A.H.....	39498	Galatee Management S.A., Luxembourg	39477
Avendrex, GmbH	39492	Garden Property S.A., Luxembourg	39479
Bankinter International Fund, Sicav, Luxembourg.	39502	Genecil S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	39487
Beaubois Ventures, S.à r.l., Luxembourg	39497	Genecil S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	39488
Beaubois Ventures, S.à r.l., Luxembourg	39497	Gesund Leben, S.à r.l., Ehnen	39501
Berenberg Lux Invest S.A., Luxemburg-Strassen..	39465	Gesund Leben, S.à r.l., Ehnen	39501
Berenberg Lux Invest S.A., Luxemburg-Strassen..	39465	Golden Investors S.A., Luxembourg.....	39486
BF Promotions, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	39495	Green Energy S.A., Luxembourg	39504
Blue Dog S.A.H., Luxembourg	39484	Grey Stoke S.A., Luxembourg	39500
BPA Advisory Company S.A., Luxembourg	39490	Grey Stoke S.A., Luxembourg	39500
BPA Advisory Company S.A., Luxembourg	39501	HPM International S.A., Luxembourg	39490
BPH Finance S.A., Luxembourg.....	39491	IDF Holdings Property, S.à r.l., Luxembourg ...	39498
BPH Finance S.A., Luxembourg.....	39492	IDF Holdings Property, S.à r.l., Luxembourg ...	39498
Brickell Development S.A., Luxembourg	39489	Immobilière du Square S.A., Luxembourg	39480
CA & G S.A., Luxembourg	39504	Investex S.A., Luxembourg.....	39494
Caravela Fund, Sicav, Luxembourg	39501	J'M Trade, S.à r.l., Luxembourg	39481
CDRD Investment (Luxembourg) II, S.à r.l., Lu- xembourg.....	39502	Jafra S.A., Luxembourg	39504
CDRD Investment (Luxembourg) III, S.à r.l., Lu- xembourg.....	39504	LUX G-I, Guineu Immobles Luxembourg S.A., Lu- xembourg	39478
CDT Advisor S.A., Luxembourg.....	39493	LUX G-I, Guineu Immobles Luxembourg S.A., Lu- xembourg	39478
Churchill Hui International S.A., Mondorf-les- Bains	39459	Luximmomat S.A., Luxembourg	39482
Clarance, S.à r.l., Luxembourg	39499	Luxteam Four S.A., Luxembourg.....	39489
Courtain Holding S.A., Luxembourg	39486	M.H. Investment Holding A.G.	39500
Dering S.A.	39502	Magnes S.A., Luxembourg.....	39459
EDI, Expertise et Diffusion Informatique, S.à r.l., Roeser.....	39474	MHL Holdings, S.à r.l., Luxembourg	39496
European Responsible Consumer Fund, Sicav, Lu- xembourg.....	39501	Miami Holding S.A.H., Luxembourg.....	39493
Europim S.A., Luxembourg	39477	Modellux S.A., Luxembourg	39502
Europim S.A., Luxembourg	39478	NGH Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	39475
Eurowatt, S.à r.l., Luxembourg.....	39458	NGH Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	39476
F.I. International S.A., Luxembourg.....	39466	Perlefin, S.à r.l., Luxembourg	39484
		Perlefin, S.à r.l., Luxembourg	39485
		Placinvest S.A.H., Luxembourg	39485
		Placinvest S.A.H., Luxembourg	39485
		Pragfin S.A., Luxembourg	39491
		Private Capital S.A., Luxembourg	39498

Proma S.A.	39499	Sident S.A., Luxembourg	39488
Proma S.A.	39499	Solvay Pharmaceuticals, S.à r.l., Luxembourg	39466
Proma S.A.	39499	Sopinest and Properties S.A., Luxembourg	39494
Rail System S.A., Grevenmacher	39503	Step Invest S.A., Luxembourg	39495
Rail System S.A., Grevenmacher	39503	Sweets of Europe, S.à r.l., Luxembourg	39483
Rail System S.A., Grevenmacher	39503	Sweets of Europe, S.à r.l., Luxembourg	39483
Rail System S.A., Grevenmacher	39503	Viatel Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	39465
RMB International Sicav, Luxembourg	39500	Voyages Albatros S.A. et Cie, S.e.c.s., Strassen ...	39489
Rysbell S.A., Luxembourg	39458	Werasp S.A., Luxembourg	39483
Rysbell S.A., Luxembourg	39458	Yura Capital S.A., Luxembourg	39497
Salon Cla, S.à r.l., Differdange	39495		
Sayco Group S.A., Luxembourg	39494		

EUROWATT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 48.019.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048837.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

RYSBELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 76.725.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

GRYSBELL S.A.

S. Pasti

Administrateur

(048839.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

RYSBELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 76.725.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2004

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2003 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

- L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition d'affectation du résultat et décide de reporter la perte de l'exercice s'élevant à EUR 3.745,34 à nouveau.

- Par vote spéciaux, l'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge pleine et entière pour l'exécution des mandats au cours de l'exercice sous revue aux Administrateurs: Messieurs Ricardo Portabella Peralta, Yves Federspiel et Madame Sandra Pasti ainsi qu'au commissaire aux comptes: KPMG LUXEMBOURG .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

RYSBELL S.A.

S. Pasti

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048836.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

CHURCHILL HUI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 4, avenue du Docteur Ernest Feltgen.
R. C. Luxembourg B 76.539.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour la société

Signature

(048722.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

MAGNES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 101.282.

In the year two thousand and four, on the eleventh day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, represented by:

a) Mr Alexis Kamarowsky, Company Director, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mrs Danielle Caviglia, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

2.- Mr Alexis Kamarowsky, Company Director, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereafter formed a Luxembourg joint stock company («société anonyme») under the name: MAGNES S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are the production, the purchase and sale of software, as well as all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may furthermore provide all kinds of advices, assistance and consultancy in general.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred and twenty Euro (320.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two (2) directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Wednesday in the month of May of each year at 10.45 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of Profits

Art. 18. The business year begins on first day of January and ends on thirty-first day of December the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. in abbreviation INTER-CONSULT, prenamed, ninety-nine shares	99
2. Mr Alexis Kamarowsky, prenamed, one share	1
Total: one hundred shares.	<u>100</u>

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand nine hundred euro.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2009.

- 1) Mr Alexis Kamarowsky, Company Director, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2) Mr Federigo Cannizzaro, Jurist, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 3) Mr Jean-Marc Debaty, Company Director, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2009.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B, numéro 40.312).

Third resolution

The company's registered office is located at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le onze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Danielle Caviglia, employée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Lesquelles personnes comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination: MAGNES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la production, l'achat et la vente de software ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra encore fournir en outre toutes sortes de conseils et services de consultance en général.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt Euros (320,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.45 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au (x) commissaire (s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTER-CONSULT, prénommée quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2. M. Alexis Kamarowsky, prénommé, une action	1
Total: cent actions	100

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille neuf cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les personnes comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

- 1) Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2) Monsieur Federigo Cannizzaro, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 3) Monsieur Jean-Marc Debaty, Administrateur de Société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B, numéro 40.312).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Kamarowsky, D. Caviglia, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2004, vol. 885, fol. 70, case 6. – Reçu 320 Euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(049648.3/239/342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

BERENBERG LUX INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 73.863.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2003 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2003, einregistriert in Luxemburg, am 16. Juni 2004, réf. LSO-AR04597, wurden beim Handelregister in Luxemburg am 18. Juni 2004 hinterlegt.

Luxemburg, den 15. Juni 2004.

Für BERENBERG LUX INVEST S.A.

DZ BANK INTERNATIONALE S.A.

Unterschriften

(048336.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BERENBERG LUX INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 73.863.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 3. Juni 2004 in Luxemburg stattfand

Die Bilanz per 31. Dezember 2003 sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2003 wurden genehmigt und beim Handelsregister hinterlegt.

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wurde für die ordnungsgemäße Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 2003 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wurde beschlossen:

- Dr. Hans-Walter Peters, BERENBERG BANK JOH. BERENBERG, GOSSLER & CO, Hamburg
 - Claus-G. Budelmann, BERENBERG BANK JOH. BERENBERG, GOSSLER & CO, Hamburg
 - Uwe Schwedewsky, BERENBERG BANK JOH. BERENBERG, GOSSLER & CO, Hamburg
 - Tom Wede, BERENBERG BANK JOH. BERENBERG, GOSSLER & CO, Hamburg
 - Martin Huber, BERENBERG BANK JOH. BERENBERG, GOSSLER & CO, Luxemburg
- als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluß des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2004 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Juni 2004.

Für BERENBERG LUX INVEST S.A.

DZ BANK INTERNATIONALE S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048326.3/850/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

VIATEL HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxemburg B 87.634.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une décision du Liquidateur prise à Luxembourg en date du 19 mai 2004 que:

Le siège social de la société est transféré de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, au L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxemburg, le 19 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049187.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

F.I. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 65.733.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048443.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SOLVAY PHARMACEUTICALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 101.280.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the tenth day of June.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

SOLVAY, a société anonyme established under Belgian law having its registered office at B-1050 Brussels, rue du Prince Albert 33, registered at the trade register of Brussels under number 0403.091.220, acting through its Dutch branch SOLVAY N.V., having its registered address at C J van Houtenlaan 36, 1381CP Weesp, the Netherlands, registered at the trade register of the Netherlands under number 32061320,

represented by Mr Nicolas Gauzès, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Brussels on June 8th, 2004.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name**

There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of SOLVAY PHARMACEUTICALS, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial and other assistance of any kind to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares**Art. 5. Subscribed Capital**

The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of directors, Statutory auditors**Art. 9. Board of Directors**

The Company will be managed and administered by a board of directors (referred to as the «Board of Directors») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the board of directors and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of Powers

The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Directors or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General Meeting of Shareholders

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by fax. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and fax it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Procedure, Vote

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Directors.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits**Art. 20. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 21. Adoption of Financial Statements

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation**Art. 23. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law**Art. 24. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

<i>Shareholder</i>	<i>Subscribed capital (EUR)</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Amount paid-in (EUR)</i>
SOLVAY	12,500.-	500	12,500.-
Total:	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,000.- EUR.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2004.

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has taken immediately the following resolutions:

1.- The sole shareholder resolved to set at six (6) the number of Directors and further resolved to appoint the following as Directors for a period ending at the general meeting of shareholders approving the annual accounts for the year ending on 2007:

- Mr Aloysius Michielsens, Director and Chairman of the Executive Committee SOLVAY, B-1050 Brussels, rue du Prince Albert 33;

- Mr René Degreve, Director and Member of the Executive Committee SOLVAY, General Manager Finance, B-1050 Brussels, rue du Prince Albert 33;

- Mr Jürgen Ernst, Director and Member of the Executive Committee SOLVAY, General Manager Pharmaceuticals, B-1050 Brussels, rue du Prince Albert 33;

- Mr Daniel Broens, General Manager Human Resources SOLVAY, B-1050 Brussels, rue du Prince Albert 33;

- Mr Jacques Levy Morelle, Group General Counsel, Corporate Secretary SOLVAY, B-1050 Brussels, rue du Prince Albert 33;

- Mr Jürgen Wessolowski, Senior Vice President, Global Operations & Marketing, SOLVAY PHARMACEUTICALS GmbH, D-30173 Hanover, 20, Hans-Böckler-Allee.

2.- The registered office shall be at 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3.- The sole shareholder resolved to appoint DELOITTE S.A., a société anonyme with registered office at L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon (R. C. B N° 67.895) as statutory auditor for a period ending at the general meeting of shareholders approving the annual accounts for the year ending on 2004.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatre, le dix juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SOLVAY, une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi à B-1050 Brussels, rue du Prince Albert 33, enregistrée auprès du registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 403.091.220, agissant par sa succursale des Pays-Bas, SOLVAY N.V., dont le siège est établi à C J van Houtenlaan 36, 1381CP Weesp, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 32061320,

représentée par M. Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles le 8 juin 2004.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination SOLVAY PHARMACEUTICALS, S.à r.l.

Art. 2. Siège Social

Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière ou de toute autre nature à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Parts sociales**Art. 5. Capital Social**

Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Conseil d'administration, Commissaires aux comptes**Art. 9. Conseil d'Administration**

La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Administrateurs»),

Les Administrateurs seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des associés.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur ou l'assemblée

générale des associés, tout autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs par écrit, par télécopieur ou par télégramme au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil d'Administration

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux Comptes

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil d'Administration aux associés par télécopie. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par télécopie à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil d'Administration, ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil d'Administration en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Procédure - Vote

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil d'Administration.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année Sociale

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 21. Approbation des Comptes Annuels

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 22. Affectation des Bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
SOLVAY	12.500,-	500	12.500,-
Total:	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2004.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1.- L'associé unique décide de fixer à six (6) le nombre d'Administrateurs et de nommer les personnes suivantes en tant qu'Administrateurs pour une période se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes sociaux pour l'année se terminant en 2007:

- M. Aloysius Michielsens, Administrateur et Président du Comité Exécutif SOLVAY, B-1050 Bruxelles, rue du Prince Albert 33;

- M. René Degreve, Administrateur et Membre du Comité Exécutif SOLVAY, Directeur Général Finances, B-1050 Bruxelles, rue du Prince Albert 33;

- M. Jürgen Ernst, Administrateur et Membre du Comité Exécutif SOLVAY, Directeur Général Pharmaceuticals, B-1050 Bruxelles, rue du Prince Albert 33; - M. Daniel Broens, Directeur Général Ressources Humaines SOLVAY, B-1050 Bruxelles, rue du Prince Albert 33;

- M. Jacques Levy Morelle, Directeur Juridique Groupe, Secrétaire Général SOLVAY, B-1050 Bruxelles, rue du Prince Albert 33;

- M. Jürgen Wessolowski, Senior Vice President, Global Operations & Marketing, SOLVAY PHARMACEUTICALS GmbH, D-30173 Hanovre, 20, Hans-Böckler-Allee.

2. Le siège social est fixé au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

3. L'associé unique décide de nommer DELOITTE S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon (R. C. B N° 67.895) comme commissaire aux comptes pour une période se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes sociaux pour l'année se terminant en 2004.

Dont acte fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Gauzès, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, vol. 143S, fol. 92, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 juin 2004.

P. Decker.

(049481.3/206/532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

EDI, EXPERTISE ET DIFFUSION INFORMATIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3398 Roeser, 2, rue d'Oradour.

R. C. Luxembourg B 72.032.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Roeser, le 18 juin 2004.

EDI, S.à r.l.

Signature

(048462.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FINEQ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.158.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048444.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

NGH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 68.938.

In the year two thousand and four, on the third of June.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. NATIONWIDE GLOBAL HOLDINGS, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Ohio, having its registered office at One Nationwide Plaza, Columbus, Ohio 43215-2220, USA,

2. NATIONWIDE CORPORATION., a company incorporated under the laws of the State of Ohio, having its registered office at One Nationwide Plaza, Columbus, Ohio 43215-2220, USA,

both here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Luxembourg on the second of June 2004 respectively in Columbus (Ohio, USA) on the first of June 2004;

Said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the only members of NGH LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 68.938, incorporated on 2 March 1999, pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 June 1999, number 407 (hereafter the «Company»). The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 28 April 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The members resolved to increase the share capital of the Company from its current value of two hundred million one hundred six thousand Euros (EUR 200,106,000.-) up to two hundred thirteen million seven hundred thirty-nine thousand Euros (EUR 213,739,000.-), through the issue of thirteen thousand six hundred thirty-three new (13,633) shares, all having a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-).

All such new shares have been subscribed by NATIONWIDE GLOBAL HOLDINGS, Inc., pre-named, at a total price of thirteen million six hundred thirty-three thousand six hundred ninety-eight Euros and fourteen cents (EUR 13,633,698.14), out of which thirteen million six hundred thirty-three thousand Euros (EUR 13,633,000.-) have been allocated to the share capital and six hundred ninety-eight Euros and fourteen cents (EUR 698.14) have been allocated to the share premium.

The subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the total amount of thirteen million six hundred thirty-three thousand six hundred ninety-eight Euros and fourteen cents (EUR 13,633,698.14) is at the disposal of the Company, as has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole member resolved to amend the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company in order to give it the following wording:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at two hundred thirteen million seven hundred thirty-nine thousand Euros (EUR 213,739,000.-), represented by two hundred thirteen thousand seven hundred thirty-nine (213,739) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each.»

There being no further business the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trois juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. NATIONWIDE GLOBAL HOLDINGS, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat d'Ohio et ayant son siège social à One Nationwide Plaza, Columbus, Ohio 43215-2220, Etats-Unis,

2. NATIONWIDE CORPORATION, une société constituée selon les lois de l'Etat d'Ohio et ayant son siège social à One Nationwide Plaza, Columbus, Ohio 43215-2220, Etats-Unis

les deux ici représentées par M. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données à Luxembourg le 2 juin 2004 respectivement à Columbus (Ohio, Etats-Unis) le 1^{er} juin 2004;

Lesdites procurations, signées ne varietur par le comparant et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls associés de NGH LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 68.938, constituée en date du 2 mars 1999 suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 juin 1999, numéro 407 (ci après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 28 avril 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associés représentant l'intégralité du capital social, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de deux cent millions cent six mille euros (EUR 200.106.000,-) à la valeur de deux cent treize millions sept cent trente-neuf mille euros (EUR 213.739.000,-) par l'émission de treize mille six cent trente-trois (13.633) nouvelles parts sociales, toutes ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

Toutes ces nouvelles parts sociales ont été souscrites par NATIONWIDE GLOBAL HOLDINGS, Inc., préqualifiée, pour un montant total de treize millions six cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatorze centimes (EUR 13.633.698,14), dont treize millions six cent trente-trois mille euros (EUR 13.633.000,-) ont été affectés au capital social et six cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatorze centimes (EUR 698,14) ont été affectés à la prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant total de treize millions six cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatorze centimes (EUR 13.633.698,14) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été montré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution, l'associé unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent treize millions sept cent trente-neuf mille (EUR 213.739.000,-) représenté par deux cent treize mille sept cent trente-neuf (213.739) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, vol. 143S, fol. 92, case 11. – Reçu 136.336,98 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(048845.3/230/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

NGH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 68.938.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 688 du 3 juin 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(048848.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

GALATEE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.027.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AR04919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048445.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

EUROPIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 92.516.

L'an deux mille quatre, le huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPIM S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B n° 92.516, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 6 mars 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 496 du 8 mai 2003, modifié suivant acte du même notaire en date du 28 mai 2003 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 759 du 25 février 2004, et modifié suivant acte du même notaire en date du 16 mars 2004 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 511 du 14 mai 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Eric Pralong, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guillaume de Villenaut, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varieront par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier le régime statutaire des signatures de sorte que la société soit engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dûment autorisé par le Ministre luxembourgeois des Classes Moyennes ou la signature conjointe d'un des administrateurs et celle de l'administrateur-délégué dûment autorisé par le Ministre luxembourgeois des Classes Moyennes.

2. Modification subséquente de l'article 10 des statuts.

3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide que la société sera en toutes circonstances engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dûment autorisé par le Ministre luxembourgeois des Classes Moyennes ou la signature conjointe d'un des administrateurs et celle de l'administrateur-délégué dûment autorisé par le Ministre luxembourgeois des Classes Moyennes.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dûment autorisé par le Ministre luxembourgeois des Classes Moyennes ou la signature conjointe d'un des administrateurs et celle de l'administrateur-délégué dûment autorisé par le Ministre luxembourgeois des Classes Moyennes».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est approximativement estimé à la somme de EUR 850,-

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Goebel, E. Pralong, G. de Villenaut, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 juin 2004, vol. 427, fol. 90, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 2004.

H. Hellinckx.

(049117.3/242/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

EUROPIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 92.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 2004.

H. Hellinckx.

(049118.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

LUX G-I, GUINEU IMMOBLES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 49.218.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

GUINEU IMMOBLES LUXEMBOURG (LUX G-I)

S. Pasti

Administrateur

(048847.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

LUX G-I, GUINEU IMMOBLES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 49.218.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2004

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2003 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

- L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide d'accepter la proposition d'affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à EUR 245.136,72 réparti comme suit:

1) Réserve légale	13.550,00 EUR	
2) Réserve non distribuable	6.950,00 EUR	
3) Distribution de dividende	192.000,00 EUR	(0,40 EUR brut par action)
4) Report à nouveau	32.636,72 EUR	

La date de mise en paiement du dividende est le 11 juin 2004.

- Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge pleine et entière pour l'exécution des mandats au cours de l'exercice sous revue aux Administrateurs: Messieurs Ricardo Portabella Peralta, Jean-Pierre de Cuyper et Madame Sandra Pasti ainsi qu'au réviseur des comptes: KPMG LUXEMBOURG

- L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, KPMG LUXEMBOURG, pour la révision des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2004. Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

GUINEU IMMOBLES LUXEMBOURG S.A. (LUX G-I), Société Anonyme

S. Pasti

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04817. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(048843.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

GARDEN PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 82.599.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048446.2/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

ATAO, ADVANCED TECHNOLOGY AUDIO ORGANISATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 77.763.

L'an deux mille quatre, le huit juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADVANCED TECHNOLOGY AUDIO ORGANISATION S.A., en abrégé ATAO S.A., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 8 septembre 2000 et en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 127 du 20 février 2001,

modifiée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 octobre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 301 du 22 février 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77.763

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Lecocq, président du conseil d'administration, demeurant Lille, 41 rue de la Barre.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Catherine Cornille, administrateur, demeurant à Lille, 41, rue de la Barre,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Aguogue, administrateur, demeurant à Wasquehal, 48, rue de la liberté.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Recueil du Mémorial C n° 536 du 24 mai 2004 et n° 561 du 1^{er} juin 2004, au Letzeburger Journal des 24 mai 2004 et 1^{er} juin 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Les actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, de laquelle il résulte que sur les vingt mille (20.000) actions représentant l'intégralité du capital social est représentée.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présente assemblée ayant été régulièrement convoquée et réunissant un quorum de plus de cinquante pourcent (50%) des actions émises en circulation, les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression des actions A et B;
- 2.- Réduction du capital social à concurrence de 4.400.- euros pour le ramener de son montant actuel de 40.000.- euros à 35.600.- euros par remboursement aux actionnaires et annulation des actions;
- 3.- Modification afférente du 1^{er} alinéa et du 4^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts;
- 4.- Suppression du cinquième alinéa de l'article 13 des statuts.
- 5.- Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la notion de catégorie d'actions A et B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital souscrit actuellement de quarante mille euros (40.000.- EUR) à trente-cinq mille six cents euros (35.600.- EUR) par annulation de deux mille deux cents (2.200) actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé, après expiration du délai de trente jours après la publication du présent acte au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, à rembourser aux actionnaires en proportion des actions qu'ils détiennent, le montant total de quatre mille quatre cents euros (4.400.- EUR) par annulation d'actions.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes l'article cinq, premier et quatrième alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille six cents euros (35.600,- EUR) représenté par dix-sept mille huit cents (17.800) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.»

«**Art. 5. Quatrième alinéa.** Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cent mille euros (100.000,- EUR), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le cinquième alinéa de l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.45 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lecocq, C. Cornille, L. Auguogues, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, vol. 143S, fol. 92, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Luxembourg-Eich, le 16 juin 2004.

Pour expédition conforme

P. Decker

Notaire

(048878.3/206/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

ATAO, ADVANCED TECHNOLOGY AUDIO ORGANISATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 77.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 juin 2004.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(048879.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

IMMOBILIERE DU SQUARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.996.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048447.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

J'M TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.080.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048449.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FONTIKA SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 90.326.

L'an deux mille quatre, le trois juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme FONTIKA SOPARFI S.A., R.C.S. Luxembourg n° B 90.326, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 83 du 28 janvier 2003.

Les statuts furent modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 27 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 451 du 29 avril 2004.

La séance est ouverte à neuf heures.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit scrutateurs Mesdames Sandra Bortolus, employée privée et Regina Pinto, employée privée, les deux également avec même adresse professionnelle.

Monsieur le président expose:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les (153.200) cent cinquante-trois mille deux cents actions d'une valeur nominale de (10,00 EUR) dix euros chacune, représentant l'intégralité du capital social (1.532.000,00 EUR) d'un million cinq cent trente-deux mille euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.500.000,00 et souscription des actions nouvelles.
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société;
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social qui est fixé à (1.532.000,00 EUR) un million cinq cent trente-deux mille euros, représenté par (153.200) cent cinquante-trois mille deux cents actions de (10,00 EUR) dix euros chacune, (1.500.000,00 EUR) d'un million cinq cent mille euros par l'émission de (150.000) cent cinquante mille actions nouvelles d'une valeur nominale de (10,00 EUR) dix euros chacune pour le porter à (3.032.000,00 EUR) trois millions trente-deux mille euros représenté par (303.200) trois cent trois mille deux cents actions d'une valeur nominale de (10,00 EUR) dix euros chacune.

L'assemblée générale constate que les actions nouvelles ont été souscrites par les actionnaires existantes dans la proportion de leur participation dans la société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant d'un million cinq cent mille (1.500.000,-) euros est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire par un certificat de blocage.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent l'article cinq, alinéa 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social souscrit est fixé à (3.032.000,00 EUR) trois millions trente-deux mille euros représenté par (303.200) trois cent trois mille deux cents actions d'une valeur nominale de (10,00 EUR) dix euros chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à neuf heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schmit, G. Schneider, S. Bortolus, R. Pinto, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, vol. 143S, fol. 92, case 10. – Reçu 15.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(048859.3/230/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

FONTIKA SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 90.326.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 676 du 3 juin 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(048860.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

LUXIMMOMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 46.522.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Josef Van den Broeck, administrateur de sociétés, demeurant à B-2500 Lier, 88, Berlaarsesteenweg, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société LUXIMMOMAT S.A.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme LUXIMMOMAT S.A. avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 29 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 167 du 28 avril 1994 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 5 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 244 du 13 février 2002.

- La société a actuellement un capital social de EUR 619.733,81 (six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois euros quatre-vingt-un cents) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre ses mains.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société LUXIMMOMAT S.A. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société LUXIMMOMAT S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société LUXIMMOMAT S.A.

Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

signé: J. Van Den Broeck et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 mai 2004, vol. 427, fol. 81, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 2004.

H. Hellinckx.

(048987.3/242/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

WERASP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.779.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et le mandat du Commissaire sont venus à échéance en date du 9 avril 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire ainsi conféré prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

WERASP S.A.

S. Vandì / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03714. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(048589.3/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SWEETS OF EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.014.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03850, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Signature.

(048598.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SWEETS OF EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 20.000,- EUR.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.014.

Extrait de la résolution de l'associé unique du 28 avril 2004

Gérants:

Gérant de catégorie A

- Monsieur Per-Lennart Andersson, directeur de sociétés, demeurant à Tornstigen 2, S-452 31 Strönstad, Suède.

Gérant de catégorie B

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03856. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(048597.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BLUE DOG S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.763.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction de Commissaire de la société.

L'Assemblée prend également acte et accepte, que le mandat conféré en son temps à la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., prend fin à l'examen des comptes arrêtés au 31 décembre 2000.

L'Assemblée donne décharge pleine et entière au Commissaire démissionnaire, pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date du 31 décembre 2000.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2001, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

BLUE DOG S.A.

S. Vandt / P. Bouchoms

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048588.3/043/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

PERLEFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.962.

L'an deux mille quatre, le onze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Dominique Pierette Dislaire-Delforge, sans profession, née à Troyes (Aube, France), le 14 octobre 1949, demeurant à B-4120 Neupré, 11, allée du Manège,

2) Monsieur Aroun Pierre Paul Dislaire, employé, né à Madras (Inde), le 8 juillet 1978, demeurant à B-4120 Neupré, 11, allée du Manège,

tous les deux ici représentés par Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 25 mai 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, restent annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PERLEFIN, S.à r.l., R.C.S. B Numéro 67.962, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 200 du 24 mars 1999.

Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte sous seing privé en date du 22 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1341 du 16 septembre 2002.

- Que le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents (37.500,-) euros représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

- Que leur époux, respectivement père Monsieur Guy Dislaire, de son vivant administrateur-directeur de sociétés, ayant demeuré en dernier lieu à B-4120 Neupré, 11, allée du Manège, était l'associé unique de la société.

Qu'il est décédé ab testat à Liège, le 20 novembre 2001, laissant comme héritiers en pleine propriété, respectivement en nue-propriété et usufruit les comparants.

- Que les mille cinq cents (1.500) parts sociales se répartissent désormais de la manière suivante:

	<i>Nombre de parts détenues en pleine propriété</i>	<i>Nombre de parts détenues en usufruit</i>	<i>Nombre de parts détenues en nue-propriété</i>
1. Mme Dominique Dislaire	750	750	
2. M. Aroun Dislaire			750

Ce qui fait au total mille cinq cents (1.500) parts sociales.

Les associés décident de modifier l'article 8 des statuts en y insérant un second alinéa qui aura la teneur suivante:
«Au cas où une part sociale est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.»

Les associés décident de modifier le second alinéa de l'article 14 des statuts en y insérant, après la deuxième phrase, la phrase suivante:

«Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Hornick, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, vol. 143S, fol. 93, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(048834.3/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

PERLEFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.962.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 728 du 11 juin 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(048838.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

PLACINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.349.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Signature.

(048610.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

PLACINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.349.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2004

Sont renommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048608.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

COURTAIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.553.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 24 février 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Commissaire sont venus à échéance en date du mercredi 4 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Madame Rachel Szymanski, employée privée à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

COURTAIN HOLDING S.A.

S. Vandi / M. La Rocca

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048590.3/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

GOLDEN INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.322.

L'an deux mille quatre, treize mai.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée GOLDEN INVESTORS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 51.322.

Ladite société constituée en vertu d'un acte reçu par-devant Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mai 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 20613,

et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le même notaire en date du 14 novembre 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 80838.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Verlainé employé privé, 19/21 boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Forget, employé privé, 19/21 boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Eric Scussel employé privé, 19/21 boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que sur les 114.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social de EUR 142.500 (cent quarante-deux mille cinq cents Euro), 77.000 actions sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour,

la convocation par lettre recommandée ayant eu lieu le 28 avril 2004, toutes les actions de la société ayant été nominatives.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société.

2. Nomination de M. Marc Lamesch en qualité de liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, Monsieur Marc Lamesch 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J.P. Verlaine, L. Forget, E. Scussel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, vol. 143S, fol. 57, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

J. Delvaux.

(048881.3/208/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

GENECIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 98.148.

L'an deux mille quatre, le quatre juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

agissant en tant que mandataire spécial de la société anonyme GENECIL S.A., R.C. Luxembourg B 98.148, ayant son siège social à Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une résolution prise par le Conseil d'Administration de ladite société en date du 1^{er} juin 2004, qui, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I.

La société GENECIL S.A. fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 145 du 4 février 2004.

II.

Ladite Société a actuellement un capital entièrement souscrit et libéré de trente et un mille deux cent cinquante (31.250,-) euros (EUR), divisé en deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à dix millions (10.000.000,-) d'euros (EUR), divisé en quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros (EUR) chacune.

Les alinéas 3 à 6 de l'article 3 des statuts stipulent en outre que:

«Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 30 décembre 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation in-

tervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.»

III.

En vertu du capital autorisé et en exécution de la résolution précitée du 1^{er} juin 2004, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription par un souscripteur à un total de sept mille sept cent cinquante (7.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros (EUR) chacune.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par une déclaration de souscription.

Les nouvelles actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de neuf cent soixante-huit mille sept cent cinquante (968.750,-) euros (EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à un million (1.000.000,-) d'euros (EUR), divisé en huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros (EUR) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, vol. 143S, fol. 92, case 12. – Reçu 9.687,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(048861.3/230/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

GENECIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 98.148.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 698 du 4 juin 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(048862.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

SIDENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 71.684.

EXTRAIT

Correction

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 29 août 2000, que:

- la cooptation (en date du 4 novembre 1999) de M. Björn Sidhagen, Karpvägen 45, SE-181 30 Lidingö, Suède, né le 21 janvier 1949 à Matteus, Suède, a été acceptée et que M. Björn Sidhagen a été élu comme nouvel administrateur de la société en remplaçant Mlle Edmée Hinkel, 2, rue Dicks, L-5521 Remich, née le 8 avril 1958 à Echternach, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048584.3/263/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BRICKELL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 80.803.

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

A comparu:

Madame Patricia Evrard, employée privée, demeurant à Olm.

Laquelle comparante, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BRICKELL DEVELOPMENT S.A. en date du 2 mars 2004, documentée par acte du notaire soussigné du même jour, numéro 343/04 de son répertoire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des actionnaires de la société anonyme BRICKELL DEVELOPMENT S.A. du 2 mars 2004, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg en Italie à Bologna, Via Farini no 6 et l'assemblée a transformé la forme juridique de la Société en société à responsabilité limitée, a changé la dénomination de la société en BRICKELL DEVELOPMENT società a responsabilità limitata, a approuvé les nouveaux statuts de la Société, a accepté la démission des administrateurs et du commissaire et a procédé à la nomination de l'administrateur unique, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Par les présentes, la comparante fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société en Italie ont été accomplies ainsi qu'il résulte d'un extrait du Registre de commerce de Bologne («Camera di Commercio Industria, Artigianato et Agricoltura di Bologna») du 3 mai 2004, dont une copie restera annexée aux présentes. En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2004 sont devenues effectives.

La comparante requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société BRICKELL DEVELOPMENT S.A. auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

signé: P. Evrard et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 juin 2004, vol. 427, fol. 82, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 2004.

H. Hellinckx.

(048990.3/242/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

LUXTEAM FOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.073.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048451.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

VOYAGES ALBATROS S.A. ET CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.596.

Extrait de la convention de cession de parts sociales

Il résulte de la convention de parts sociales qui prend effet au 15 février 2002 que:

«Madame Marie-Josée Lommel-Bofferding, sans état, demeurant à Bascharage, propriétaire de 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales de la société en commandite simple VOYAGES ALBATROS S.A. ET CIE, sise 229, route d'Arlon, L-8011 Luxembourg cède la totalité de ses parts sociales à la société à responsabilité limitée SALES-LENTZ PARTICIPATIONS ayant son siège social Zone Industrielle Bommelscheuer à Bascharage.»

Suite à cette convention, l'associé commanditaire de VOYAGES ALBATROS S.A. ET CIE, Société en commandite simple, est la Société à responsabilité limitée SALES-LENTZ PARTICIPATIONS.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048612.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BPA ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 83.078.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 2, 2004

It is resolved:

- to allocate the profit of EUR 27,593.76 as follows:

- Loss carried forward (31st December 2002): . . .	- 1,952.05 EUR
- Legal reserve:	- 1,379.69 EUR
- Profit brought forward	- 24,262.02 EUR
Total:	27,593.76 EUR

- to re-elect Messrs Juan Pablo Miquel Prats, Richard Ibarra Soria and Santiago de Rosello Piera as Directors for the ensuing year.

- to accept the resignation of Mr Josep Robles Guitart from his mandate of Director with effect as at July 28, 2003

- to elect DELOITTE S.A. as Authorised Independent Auditor for the ensuing year in replacement of KPMG AUDIT.

Suit la traduction française de l'extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 2 juin 2004 à Luxembourg

Il est décidé:

- d'allouer le bénéfice de EUR 27.593,76 comme suit:

- Perte reportée (31 décembre 2002):	- 1.952,05 EUR
- Réserve légale:	- 1.379,69 EUR
- Bénéfice reporté:	- 24.262,02 EUR
Total:	27.593,76 EUR

- de réélire Messieurs Juan Pablo Miquel Prats, Richard Ibarra Soria et Santiago de Rosello Piera en tant qu'administrateurs pour un nouveau terme d'un an.

- d'accepter la démission de M. Josep Robles Guitart de son mandat d'administrateur avec effet au 28 juillet 2003.

- d'élire DELOITTE S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an en remplacement de KPMG AUDIT.

Extrait certifié conforme

Pour BPA ADVISORY COMPANY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048622.3/526/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

HPM INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 26, Montée de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 92.924.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008:

- Mademoiselle Hedda Pahlson-Möller, administrateur, demeurant au 48, rue du 9 mai 1944, L-2122 Howald, Administrateur-Délégué

- Monsieur Toste Pahlson-Möller, administrateur, demeurant Herrgarden, 68694 Rottneros (Suède)

- Mademoiselle Anna Pahlson-Möller, demeurant Herrgarden, 68694 Rottneros (Suède), en remplacement de CLAR-KESON MANAGEMENT COMPANY LTD, administrateur démissionnaire.

Est nommée commissaire aux comptes AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra également fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048594.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

PRAGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 69.894.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 3 février 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mardi 3 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., en qualité de Commissaire et décide de nommer la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

PRAGFIN S.A.

S. Vandi / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048592.3/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BPH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.675.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BPH FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 26 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 493 du 29 septembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 6 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 482 du 27 juin 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corina Faber, employée privée, Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Isabelle Simon, employée privée, Luxembourg, 10, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Dominique Moinil, employé privé, Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social à concurrence de deux cent soixante-dix mille euros (EUR 270.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à deux cent trente mille euros (EUR 230.000,-) par remboursement aux deux actionnaires majoritaires du montant de deux cent soixante-dix mille euros (EUR 270.000,-) et par annulation de dix mille huit cents (10.800) actions.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts et suppression du deuxième alinéa de l'article 5 relatif au capital autorisé, celui-ci étant venu à expiration.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de deux cent soixante-dix mille euros (EUR 270.000) pour le ramener de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à deux cent trente mille euros (EUR 230.000,-) par remboursement du montant de deux cent soixante-dix mille euros (EUR 270.000,-) aux deux actionnaires majoritaires et par annulation de dix mille huit cents (10.800) actions, dont 8.100 (huit mille cent) actions sont détenues par CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg et 2.700 (deux mille sept cents) actions sont détenues par INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à l'annulation des actions et au remboursement du montant de deux cent soixante-dix mille euros (EUR 270.000,-) aux deux actionnaires majoritaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts relatif au capital autorisé, celui-ci étant venu à expiration.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent trente mille euros (EUR 230.000,-) représenté par neuf mille deux cents (9.200) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme, que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de la présente réduction de capital est évalué approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Faber, I. Simon, D. Moinil et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 juin 2004, vol. 427, fol. 84, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 2004.

H. Hellinckx.

(049013.3/242/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

BPH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 2004.

H. Hellinckx.

(049014.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

AVENDREX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 26.747.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement n° 192/04 du 25 mars 2004, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture, pour insuffisance d'actif, des opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée AVENDREX GmbH (en liquidation), dont le siège social à L-1613 Luxembourg, 35, rue Glesener a été dénoncé en date du 4 décembre 1996 par la FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Steichen

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048550.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CDT ADVISOR S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxembourg B 57.712.

Auszug aus der Beschlußfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 18. Mai 2004 in Luxemburg

- den Gewinn von EUR 70.915,75 vorzutragen.
- die Herren Hannes Saleta, Johann Kernbauer, Serge D'Orazio und André Schmit werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.
- DELOITTE S.A., Luxemburg wird als Abschlussprüfer für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug
Für CDT ADVISOR S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048601.3/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

MIAMI HOLDING, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 47.996.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mai.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MIAMI HOLDING, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 10 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 21 octobre 1994, numéro 412 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 21 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 24 juin 2002, numéro 961.

L'assemblée est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Monsieur Joseph Treis, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Diane Sauerwein, comptable, demeurant à Luxembourg.
L'assemblée élit comme scrutateur Madame Christiane Schreiber, employée privée, demeurant à Luxembourg.
Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Joseph Treis, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, né à Luxembourg, le 12 mars 1950.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Treis, D. Sauerwein, C. Schreiber et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 mai 2004, vol. 427, fol. 77, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 2004.

H. Hellinckx.

(048997.3/242/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

SAYCO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 56.770.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048452.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SOPINVEST AND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.559.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048455.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

INVESTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 73.852.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2004 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mercredi 18 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte et accepte la demande de Monsieur Mirko La Rocca de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048587.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

STEP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.593.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048457.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SALON CLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 98, rue Dicks Lentz.
R. C. Luxembourg B 57.705.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 18 juin 2004.

SALON CLA, S.à r.l.

Signature

(048463.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BF PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 80.309.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2004.

BF PROMOTIONS, S.à r.l.

Signature

(048467.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

ALLUFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.770.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 12 mars 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs est venu à échéance en date du vendredi 12 avril 2002 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, les Administrateurs ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Alessandro Salvetti, expert-comptable, demeurant Via Donizetti, 22, I-Bergamo (Italie), Administrateur;

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

ALLUFIN S.A.

S. Vandì / A. Belardi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048586.3/043/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

ASTRAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.358.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 février 2004 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 14 avril 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Le Conseil d'Administration

S. Vandì / M. La Rocca

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048591.3/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

MHL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,-.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 89.353.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre:

- STIPHOUT FINANCIÉ, S.à r.l., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy;

- HALSEY GROUP, S.à r.l., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy;

- GARDINERS LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy et

- HALSEY, S.à r.l., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy

d'une part, et

- M. William Kay, demeurant à Le Jardin, La Rue Du Vieux Menage, St Saviour, Jersey, JE2 7XG, Channel Islands et

- DOME MANAGEMENT S.A., avec siège social à c/o MOSSACK FONSECA & CO, Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

d'autre part,

prenant effet le 3 juin 2004, que 920 parts sociales de la société à responsabilité limitée MHL HOLDINGS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, sont depuis le 3 juin 2004 détenues par DOME MANAGEMENT S.A.; préqualifiée et que 80 parts sociales de la société à responsabilité limitée MHL HOLDINGS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, sont depuis le 3 juin 2004 détenues par M. William Kay, préqualifié.

Par conséquent DOME MANAGEMENT S.A., et M. William Kay, préqualifiés sont à présent les deux nouveaux associés de MHL HOLDINGS, S.à r.l., de la manière suivante:

- DOME MANAGEMENT S.A.: 920 parts sociales

- M. William Kay: 80 parts sociales

HALSEY, S.à r.l.

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(048866.3/230/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

BEAUBOIS VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 90.691.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEAUBOIS VENTURES, S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

A. Noullet

Administrateur-Délégué

(048976.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

BEAUBOIS VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 90.691.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEAUBOIS VENTURES, S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

A. Noullet

Administrateur-Délégué

(048974.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

YURA CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 65.453.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg, le 10 mai 2004 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- la démission de Monsieur Luc Argand en tant qu'Administrateur-délégué de la société tout en conservant sa place d'Administrateur, est approuvée.

- La composition du Conseil d'Administration de la société est approuvée comme suit:

* Monsieur Carlo Acutis Administrateur

* EUROLEX MANAGEMENT S.A. Administrateur

* Monsieur Luc Argand Administrateur

- Les pouvoirs de signature du Conseil d'Administration sont confirmés selon l'article 7° des statuts: La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil.

- Pouvoir de représentation est accordé à EUROLEX MANAGEMENT S.A., pour effectuer des transactions bancaires par sa seule signature sur le compte détenu par la société auprès du CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, avec siège social au 39, allée Scheffer, L-1011 Luxembourg, selon la limitation suivante:

* Montant maximal de 50.000,00 €;

- Les pouvoirs de signature sur le compte sont confirmés suivant la «Carte de Signatures» qui est annexée et fait partie du procès-verbal de la réunion.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

YURA CAPITAL S.A.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Administrateur

A. Noullet

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05303. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048969.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

IDF HOLDINGS PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 90.702.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IDF HOLDINGS PROPERTY, S.à r.l.

A. Noullet

Gérant

(048977.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

IDF HOLDINGS PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 90.702.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IDF HOLDINGS PROPERTY, S.à r.l.

A. Noullet

Gérant

(048979.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

AUSTRALIAN FILM CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 29.838.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement n° 190/04 du 25 mars 2004, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture, pour insuffisance d'actif, des opérations de liquidation de la société anonyme holding AUSTRALIAN FILM CORPORATION S.A. (en liquidation), société anonyme holding, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Steichen

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048554.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

PRIVATE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.553.

EXTRAIT

Correction

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 24 décembre 1999, que:
- la démission de M. Francis Welscher, 53, rue de Schouweiler, L-4945 Luxembourg, né le 25 juin 1963 à Luxembourg, Luxembourg, de son poste d'administrateur a été acceptée, de sorte que son mandat viendra à échéance à la date du 24 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048585.3/263/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

PROMA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 62.686.

Par la présente, la FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l., 13, rue Bolivar à L-4037 Esch-sur-Alzette, représentée par ses gérants en fonction:

- Monsieur Victor Collé, expert-comptable,
- Madame Gioconda Filauro, comptable,
- Madame Mariette Grandjean, secrétaire,

dénonce le siège social de la société PROMA S.A., R.C. numéro B 62.686 actuellement domiciliée 13, rue Bolivar, L-4037 Esch-sur-Alzette, avec date de la présente.

Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2003.

G. Filauro / M. Grandjean / V. Collé.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049081.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

PROMA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 62.686.

Par la présente, la FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l., 13, rue Bolivar à L-4037 Esch-sur-Alzette, représentée par Monsieur Victor Collé, expert-comptable, ses gérantes administratives Mesdames Gioconda Filauro, comptable et Mariette Grandjean, secrétaire, donne sa démission du poste de commissaire aux comptes avec effet date de la présente.

Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2003.

G. Filauro / M. Grandjean / V. Collé.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049080.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

PROMA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 62.686.

Démission du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de PROMA S.A., composé de:

- Monsieur Victor Collé, administrateur-délégué, demeurant à L-5351 Moutfort, 5, am Ledenberg,
 - Madame Gioconda Filauro, administrateur, demeurant à L-3258 Bettembourg, 93, rue Fernand Mertens,
 - Madame Mariette Grandjean, administrateur, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 78, route de Dudelange
- donne sa démission avec date de la présente.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2003.

G. Filauro / M. Grandjean / V. Collé.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049079.1//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

CLARANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 100.911.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 15 juin 2004 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 7 juin 2004, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
CAVOMA L.P.	500
West Wind Building, P.O. Box 1111, Grand Cayman, Cayman Islands	
Total:	500

Luxembourg, le 15 juin 2004.

B. Zech

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048659.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

GREY STOKE, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 85.275.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(049024.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

GREY STOKE, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 85.275.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 juin 2004

L'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2004 a nommé comme nouvel administrateur, pour une durée de 5 ans, Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg en remplacement de Monsieur Edmond Ries, administrateur démissionnaire.

Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Le siège social de la société a été transféré au 5, boulevard de la Foire avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049022.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

M.H. INVESTMENT HOLDING A.G., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.401.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement n° 193/04 du 25 mars 2004, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture, pour insuffisance d'actif, des opérations de liquidation de la société anonyme M.H. INVESTMENT HOLDING A.G. (en liquidation), dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont a été dénoncé en date du 1^{er} janvier 1997 par la FIDUCIAIRE FORIG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Steichen

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048563.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

RMB INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 55.509.

Extrait des résolutions adoptées à l'unanimité le 6 avril 2004 par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Trevor Falle en remplacement de M. James Baudains pour un mandat effectif à partir du 2 avril 2004, sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et de la ratification par les actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

C. Lanz / F. Nilles

Mandataire Commercial / Sous-Directeur Principal

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048583.3/1183/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

EUROPEAN RESPONSIBLE CONSUMER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 90.502.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN RESPONSIBLE CONSUMER FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(048676.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CARAVELA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 80.391.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARAVELA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(048677.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BPA ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 83.078.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BPA ADVISORY COMPANY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(048679.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

GESUND LEBEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5417 Ehnen, 6, rue Isidore Comes.
R. C. Luxembourg B 92.368.

Par la présente la soussignée Madame Véronique Ries, éducatrice, démissionne avec effet immédiat de ses fonctions de gérante de la société GESUND LEBEN, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-5417 Ehnen, 6, rue Isidore Comes, et ce en tant que gérante, associée et salariée.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

V. Ries.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048758.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

GESUND LEBEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5417 Ehnen, 6, rue Isidore Comes.
R. C. Luxembourg B 92.368.

Par la présente la soussignée Madame Astrid Bartringer, sans état particulier, démissionne avec effet immédiat de ses fonctions de gérante de la société GESUND LEBEN, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-5417 Ehnen, 6, rue Isidore Comes, et ce en tant que gérante, associée et salariée.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

A. Bartringer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03103. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048759.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BANKINTER INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.178.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour BANKINTER INTERNATIONAL FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Signatures

(048681.3/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FININSUR COURTAGE ET CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.203.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signatures.

(048689.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

MODELLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.462.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03435, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour MODELLUX S.A., Société Anonyme

G. Birchen

Administrateur

(048693.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CDRD INVESTMENT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 77.050.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Gallasin.

(048774.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

DERING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.649.

M. Claudio Paltenghi a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} juin 2004 de la société DERING S.A. inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 64.649.

Pour Publication et Réquisition

DERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047917.3/717/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

RAIL SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 56.862.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01080, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour la société RAIL SYSTEM S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(049084.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

RAIL SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 56.862.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 18. Juni 2002

Punkt 2 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschliesst, den Jahresgewinn 2001 von LUF 63.357,- wie folgt zu verwenden:

- Vorzutragendes Ergebnis	591.414,00 LUF
- Jahresergebnis 2001	63.357,00 LUF
- Zu verteilendes Ergebnis	654.771,00 LUF
- Zuführung an die befreite Rücklage gem. § 174 bis LIR. . . .	12.500,00 LUF
- Vorzutragendes Ergebnis	642.271,00 LUF

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(049085.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

RAIL SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 56.862.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01087, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour la société RAIL SYSTEM S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(049086.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

RAIL SYSTEM S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 56.862.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 17. Juni 2003

Punkt 2 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschliesst, den Jahresgewinn 2002 von EUR 2.179,03 wie folgt zu verwenden:

- Vorzutragendes Ergebnis	15.921,57 EUR
- Jahresergebnis 2002	2.179,03 EUR
- Zu verteilendes Ergebnis	18.100,60 EUR
- Zuführung an die befreite Rücklage gem. § 174 bis LIR. . . .	313,00 EUR
- Vorzutragendes Ergebnis	17.787,60 EUR

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01088. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(049087.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

CDRD INVESTMENT (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 77.051.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Gallasin.

(048779.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

GREEN ENERGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 89.766.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Signature.

(048792.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

CA & G S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 85.217.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Signature.

(048808.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**JAFRA S.A., Société Anonyme,
(orig. CDRJ NORTH ATLANTIC (LUX), S.à r.l.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 64.013.

Les comptes annuels au 20 mai 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04346, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(048863.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.
